

Prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public

Pilote : ARS

Références PNSE 2

Qualité de l'air intérieur

Action 9 : mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics

Protéger la santé et l'environnement des enfants

Action 19 : réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants



Contexte et état des lieux

La qualité de l'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé-environnement. La présence dans les environnements intérieurs de nombreuses substances ainsi que le temps passé dans des espaces clos ou semi-clos (90% du temps en moyenne) en font une préoccupation légitime de santé publique. Ainsi, nous pouvons citer l'exemple des maladies et troubles d'ordre respiratoire (tel l'asthme) qui ne cessent de prendre de l'ampleur en région.

Les enfants sont beaucoup plus vulnérables que les adultes aux risques sanitaires environnementaux de par leur susceptibilité plus importante aux produits toxiques à certaines périodes de leur développement. Les études scientifiques

montrent que les expositions précoces peuvent agir sur la biologie et provoquer des effets sanitaires y compris plus tard, à l'âge adulte (cancers...).

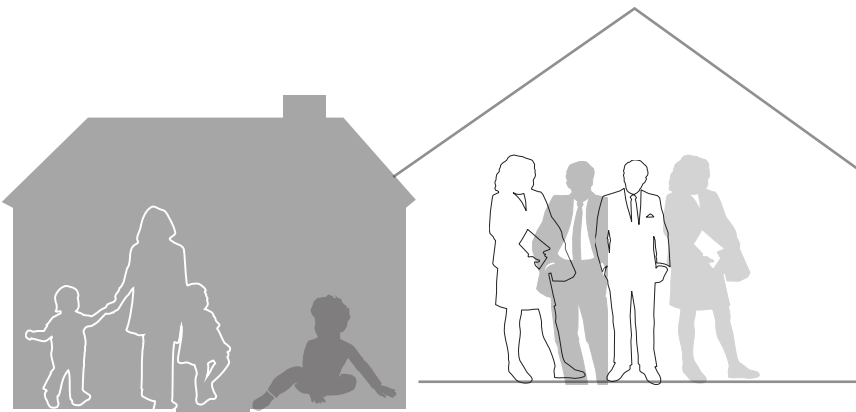
L'école, les cantines, les piscines, les aires de jeux, les gymnases constituent des lieux de séjour fréquents pour les enfants. Tous les polluants classiques de l'air intérieur peuvent s'y retrouver (composés organiques volatils, plomb, fibres et poussières...) auxquels s'ajoutent les risques liés à la vie en communauté et d'éventuels problèmes dus à l'implantation du bâtiment lui-même (sol pollué par exemple). Il convient donc d'envisager une protection renforcée de cette population sensible en complément des actions nationales déjà menées.

Quelques chiffres régionaux

- environ 45 000 établissements recevant du public
- 15 écoles et crèches ayant fait l'objet d'une campagne de surveillance de la qualité de l'air intérieur en 2010

Résultats attendus

- mieux connaître les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments recevant du public,
- améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillants du public, en particulier ceux accueillant des enfants,
- sensibiliser les populations et les gestionnaires d'établissements aux enjeux de la qualité de l'air intérieur,
- améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur.



Opérations

Mettre en place des programmes de surveillance et études dans les lieux clos ouverts au public (piscines, crèches et écoles, salles de sport, gares...) et dans les établissements de santé

Réduire les expositions de polluants à l'intérieur des bâtiments accueillant les enfants par la réalisation de campagnes de sensibilisation auprès des structures concernées et leurs responsables (directeurs, personnels et gestionnaires d'établissements notamment)

Indicateurs de suivi

Nombre d'établissements concernés par les campagnes de surveillance

Nombre de professionnels formés

Nombre de responsables d'établissements formés